

La collecte des pneus

Les pneumatiques pris en charge

Uniquement les pneus :

- des **véhicules légers** dans la limite de **4 unités par foyer** ;
- des **motos** dans la limite de **2 unités par foyer**.

Pour tous les autres types de pneus (pneus de professionnels, agricoles, poids lourds...) vous devez contacter une entreprise spécialisée.

Les conditions de collecte

Pour des raisons de sécurité et de réglementation, le dépôt ne s'effectue pas en déchèterie mais sur des sites en Charente, à des dates précises, selon les modalités suivantes :

1 Sur inscription :

- inscrivez-vous à une date et un lieu de collecte en appelant au numéro vert de Calitom 0 800 500 429.

2 Sur le lieu de collecte :

- venez déposer vos pneumatiques au lieu et à la date auxquels vous vous êtes inscrits, dans la limite des quantités mentionnées.

Seuls les pneumatiques des particuliers propres, secs, non déchirés et sans jante seront acceptés.

Lieux de collecte en Charente

Nord Est Charente : Champagne-Moulon
Pôle de collecte et de transfert - Les Granges Gagnars
GPS : 45.991 53,0.399689

Ouest Charente : Sainte-Sévère
Valoparc - Lieu-dit Panneloup
GPS : 45.75794,-0.2731749

Sud Charente : Poullignac
Pôle Déchets Sud Charente - Lieu-dit L'Ouche Grillée
GPS : 45.401 331,0.010858

Plans d'accès disponibles sur le site internet
www.calitom.com/carte interactive

Dates de collecte

Neuf fois par an, de 10h à 12h et de 14h à 17h sur un des 3 lieux cités ci-dessus.

Elles vous sont remises sur simple demande auprès de l'agent de déchèterie ou au numéro vert de Calitom 0 800 500 429. Vous pouvez également les retrouver sur le site internet de Calitom.

Service gratuit réservé aux particuliers charentais
Professionnels et agriculteurs non autorisés